Extrait N° 1 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 MARS 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 16 mars 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène – Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ESCHYLE Gilles – M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 1 / Budget principal 2005
- Décision modificative n° 1

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de décision modificative n° 1 au budget principal 2005 tel que ci-dessous proposé.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Section de fonctionnement

Recettes : + 43 885

- Chap. 73 – Impôts et taxes + 38 737
 . Art. 7311 – F.01 – Contributions directes + 38 737

- Chap. 74 – Dotations et participations + 5 148

 . Art. 74833 – F.01 – Etat – Comp. Au titre de la taxe professionnelle + 5 478
 . Art. 74834 – F.01 – Etat – Comp. Exonération taxes foncières - 2 771
 . Art. 74835 – F.201 – Etat comp. Exonération taxe d'habitation + 2 441

Dépenses : + 43 885

- Chap. 012 – Charges de personnel + 18 637

 . Art. 64111 – F.0202 – Rémunération principale + 18 637

- Chap. 65 – Autres charges de gestion courante + 5 000

 . Art. 6574 – F.422 – Subv. de fonctionnement aux associations + 5 000
 (association concernée : ASCA)

- Chap. 67 – Charges exceptionnelles + 20 248

 . Art. 678 – F.0202 – Autres charges exceptionnelles + 20 248

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'exécution au niveau du chapitre
- approuve la décision modificative n° 1 au budget principal 2005 telle que présentée.
- sur l'article 6574, le conseil municipal attribue une subvention de 5 000 € à l'ASCA

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS